

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le 10 juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- Présents ou représentés : 13
- Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} juin 2024

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE, Pierre CUSIN, Jean-Christophe GRANET, Hervé BOREAN, Pauline BENOIT, Adrien BRUN-CHOPPY, Alexiane DANIEL, Valérie LASSOUT, Carol FERRARI, Vincent VIDONNE

Procurations : Pauline DURIEUX à Vincent VIDONNE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe GRANET

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose M. Jean-Christophe GRANET comme secrétaire de séance : cette proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire Vincent HUMBERT demande à l'ensemble des conseillers présents s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2024 : celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

DELIBERATIONS

1) Travaux VRD projet restructuration école-périscolaire : attribution des deux lots du marché (M.A.P.A)

Une consultation a été lancée, selon le Code de la Commande Publique, pour les deux lots de travaux pour l'objet cité. Après analyse des six offres par le maître d'œuvre, M. le Maire présente ses conclusions auprès du Conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, attribue le lot 01 Terrassements, réseaux et maçonnerie à RANNARD TP pour 607 101,05 € HT (tranches ferme et optionnelle), et le lot 02 Aménagement de surface et signalisation à COLAS France pour 208 640,60 € HT (tranches ferme et optionnelle).

2) Souscription d'une ligne de trésorerie temporaire à hauteur de 200 Keuros

En attendant le versement des subventions liées au projet Fenêtre Sur Paysage à l'automne 2024, ainsi que des participations financières au projet de restructuration école-périscolaire, il est nécessaire de contracter ligne de trésorerie pour payer les factures correspondantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, autorise le maire à réaliser toutes démarches pour souscrire cette nouvelle ligne de trésorerie temporaire à hauteur de 200 000 euros.

3) Création d'un poste à temps non complet d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité du 1er au 19 juillet 2024

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : recensement sur fichier tableur des bornages et alignements ainsi que des actes notariés (achats, ventes, échanges) de biens immobiliers réalisés depuis 2008, afin de rechercher plus rapidement et d'archiver correctement les documents juridiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, décide la création à compter du 10/06/2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

4) Autorisation donnée au maire de non-remboursement des retenues de garantie pour les lots Travaux dans le cadre de la Commande Publique

Afin d'émettre titre de recette au compte d'imputation des marchés publics en cas de non-remboursement des retenues de garantie décidé par l'ordonnateur, le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, autorise le maire sur la durée de son mandat à établir certificats administratifs précisant la décision de non-remboursement des retenues de garantie pour tous les marchés conclus, en cours et futurs

5) Restructuration de l'école et périscolaire : convention de servitude pour le déplacement d'un poste électrique Chemin de Nantaz, et convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique

L'entreprise SINAT, chargée par ENEDIS de l'étude de restructuration des réseaux électriques Chemin de Nantaz dans le cadre du déplacement d'un poste d'alimentation électrique pour la restructuration de l'école et du périscolaire, sollicite signature des deux conventions citées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, autorise le maire à signer ces deux conventions.

6) Tarifs périscolaires 2024-2025 avec la F.O.L 74

Dossier reporté au conseil municipal suivant.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Terrain atelier
- b) Ecole provisoire
- c) Point sur les travaux de la Maison Guillot
- d) Projet aménagement de la Place Bijou
- e) Oeuvre refuge de Trévardy sur le chemin de St Jacques
- f) Bilan de l'accueil des élus d'Andilly les Marais, Région Val d'Aoste

Fin du conseil Municipal à 22h30

ANDILLY, le 09 juillet 2024

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Christophe GRANET

LE MAIRE

Vincent HUMBERT

